## République française

# Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

## Avenue du Professeur Léon Bernard 35 000 Rennes

Objet : Relevé de décisions du conseil scientifique du 21/01/2008

#### Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

- Christine Colin, vice-doyenne de la faculté de médecine à l'Université de Montréal
- Gilles Aumont, représentant Marion Guillou, présidente directrice générale de l'INRA
- Arnaud Fontanet, chef de l'unité de recherche et d'expertise épidémiologique des maladies émergentes, représentant Alice Dautry, directrice générale de l'Institut Pasteur

### Membres nommés par les membres du conseil d'administration :

- Didier Fontenille, directeur de recherche à l'Institut de recherche de développement (IRD) à Montpellier
- Philippe Mossé, directeur de recherche CNRS, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail à Aix en Provence

## Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

- Dominique Bertrand
- Alain Jourdain
- Claude Martin

#### Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR:

- Christophe Goeury
- Patricia Loncle

#### Représentants des autres enseignants chercheurs :

- Olivier Grimaud
- Jean-Luc Potelon

#### Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche :

- Fleur Chaumet
- Dominique Verrey

#### Membres absents excusés :

- Alfred Spira, directeur de l'Institut de recherche en santé publique (IReSP)
- · Robert Lafore, Professeur à l'IEP de Bordeaux
- · Jean-Louis Bancel, vice-président du Crédit coopératif

.

(La séance est ouverte à 11 h, sous la présidence de Mme COLIN.)

Mme COLIN excuse les membres du Conseil qui n'ont pu être présents à cette séance. L'ordre du jour est adopté.

## I. Approbation des relevés de décision des séances des 28 novembre et 17 décembre 2007

La Présidente rappelle avoir avait émis le vœu qu'un relevé de décisions soit rédigé plutôt qu'un verbatim. Il est proposé au Conseil scientifique de continuer dans ce sens.

## Le Conseil scientifique accepte la proposition.

• Relevé du 28 novembre 2007

M. FONTANET rappelle qu'il représentait Mme DAUTRY, absente.

## Le relevé du 28 novembre 2007 est adopté.

• Relevé du 17 décembre 2007

Mme CHAUMET souligne qu'elle est indiquée comme "excusée" alors qu'elle était présente.

M. LAFORE signale une ambiguïté dans la troisième conclusion page 4 : " Or, ces cursus universitaires forment des jeunes étudiants pour exercer des activités auxquelles ils ne peuvent accéder que par concours." Le problème est que les concours ne se préparent pas dans des cursus de formation professionnelle, mais dans des cursus pour apprendre à passer des concours. Il faudrait ajouter : "..., les cursus professionnels ne préparant pas aux concours administratifs".

## Le relevé du 17 décembre 2007 est adopté.

- II. Poursuite du débat ouvert sur le projet scientifique de l'École, notamment les deux missions suivantes :
- → Avis sur la création des départements et d'un service d'activités industrielles et commerciales (pour délibération)
- M. FLAHAULT suggère de surseoir à cette discussion afin que des propositions soient davantage formalisées. Il sera question, entre autres, de structures ayant des activités commerciales : le laboratoire d'analyse des eaux du LERES, et éventuellement la formation continue et le GIE des Presses de l'EHESP (ex-éditions de l'ENSP). Le Conseil scientifique aura à donner son avis, notamment pour ne pas perdre la vocation de recherche scientifique de ces différentes activités.
- → Mission 3, notamment projet de création d'une École doctorale et projet CNRS/EHESP de création d'un Centre interdisciplinaire sur l'analyse et la régulation des risques sanitaires (C3R)
- Projet d'école doctorale
- M. FLAHAULT reprend les thèmes de la discussion sur l'École doctorale qui avaient été abordés lors de la séance précédente.
- M. SPIRA avait dit avoir du mal à imaginer une Université accueillant des doctorants d'une école doctorale de l'EHESP et finançant des facto un encadrement pour des thèses dans ses laboratoires sans qu'elle soit profondément associée à l'école doctorale de l'EHESP.

Selon la Direction générale de l'Enseignement supérieur, il existe deux modalités :

- L'association: l'université peut être associée à l'EHESP pour son école doctorale. Elle permet ainsi l'accueil des doctorants de l'EHESP dans ses laboratoires, l'inscription des doctorants reste dans l'université d'origine, et la thèse porte le double sceau de l'université d'origine et de l'EHESP.
- La co-accréditation : l'université co-accréditée inscrit, reçoit, encadre et fait passer les thèses dans son établissement ; les thèses n'ont que le sceau de l'université dans laquelle les étudiants sont inscrits.

Une demande d'accréditation sera envoyée le 15 mars par l'EHESP, délai de rigueur fixé par la DGES pour la vague C, afin d'ouvrir l'École doctorale en septembre 2009. Ce sera un partenariat fort entre les 9 établissements suivants : Bordeaux II, Nancy I, Rennes I, Aix-Marseille 2, Paris V, Paris 6, Paris 11, HEC, EHESS. Les étudiants auront ainsi la possibilité d'avoir des thèses en "double sceaux" (inscrits à Bordeaux II, ils auront une thèse sous les sceaux de Bordeaux II et de l'EHESP).

L'allocation de recherche. Bien que celle-ci apporte une aide, elle ne sera pas suffisante pour que l'EHESP puisse s'attacher des professionnels (directeurs d'hôpital, inspecteurs d'action sanitaire et sociale, médecins, etc.). Il s'agirait de les aider à chercher des bourses mieux financées pour qu'ils ne subissent pas de perte de revenus. L'EHESP pourrait organiser des séminaires de formation à haute valeur ajoutée, ouverts aux écoles doctorales partenaires, dont – pour certaines - la discipline n'est pas prioritairement orientée "santé publique". Les doctorants eux-mêmes seront les acteurs de leurs propres séminaires.

L'École doctorale de l'EHESP sera initialement sans laboratoire. Cependant, à terme, certains laboratoires pourraient souhaiter être rattachés à l'École doctorale.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche encourage à constituer ce partenariat, mais dans la limite de huit ou neuf partenaires afin d'éviter trop de difficultés pour les gérer. Des associations avec d'autres universités seront également possibles, mais, dans ces cas, dans un premier temps, pour les thèses EHESP, les étudiants ne seront pas inscrits dans ces autres universités partenaires.

### Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- Il sera nécessaire de raisonner davantage en thématiques qu'en universités et ne pas oublier les parties "environnement" et "tropicale". Il faudra veiller à la diversité des disciplines dans les premiers partenariats. Il faut bien s'assurer que les universités visées recouvrent l'ensemble des champs dans lesquels des partenariats sont souhaités (santé au travail, etc.).
- Comment les étudiants des autres écoles doctorales pourront-ils bénéficier, en dehors des séminaires (et certaines n'en font pas), de l'enseignement des HDR de l'EHESP?
- Qu'en est-il de la volonté des écoles doctorales énoncées à être accréditées ou associées à l'EHESP? L'association serait-elle le premier stade avant l'accréditation?
- Ne pas oublier les 'droits' et aussi les 'devoirs' dans les partenariats envisagés.
- Il est rappelé que la mission de l'École doctorale de l'EHESP est d'investir dans le développement de la recherche en santé publique.
- Il faut mener une réflexion sur l'enjeu important des sciences sociales.

- Les organisations sociales ont besoin de gens capables de fournir de la recherche ayant un sens pour les acteurs, à l'instar du PhD anglo-saxon.
- Pour avoir des étudiants de qualité, une forte sélection sera nécessaire, ainsi sans doute qu'un numerus clausus.
- L'École doctorale doit aller chercher des gens ayant une grande expérience de terrain, par exemple les médecins militaires.

M. FLAHAULT explique que les premiers partenaires seront ceux qui auront envie de venir travailler avec l'EHESP et que les autres suivront s'ils trouvent cela intéressant. Il lui a été dit que l'Enseignement supérieur pourrait accorder une telle accréditation à une nouvelle école doctorale de santé publique à l'EHESP, mais à deux conditions :

- L'interdisciplinarité, en montrant que cette École doctorale produira des thèses qui n'auraient pas été réalisées dans les autres écoles doctorales.
- L'excellence. Il faut pourvoir l'école doctorale d'un Conseil scientifique de haut niveau, avec de nombreuses personnalités extérieures et étrangères, conçu comme un Comité de pilotage de l'École doctorale pour sélectionner les bourses, les projets de recherche à financer en priorité, etc.

Une double co-direction de chaque thèse dans cette nouvelle École doctorale par deux directeurs issus de deux disciplines différentes pourrait constituer un gage d'interdisciplinarité, par exemple une thèse dirigée par un enseignant-chercheur en management d'HEC et un épidémiologiste de Bordeaux II représenterait un type de thèse qui ne serait produite ni par HEC ni par Bordeaux II isolément aujourd'hui, soit une vraie valeur ajoutée de la nouvelle école doctorale de l'EHESP.

Les établissements partenaires formeront le noyau dur de l'École doctorale ; les allocations de recherche et le label EHESP seront proposés en priorité à des étudiants de ce noyau dur.

Actuellement les discussions avec les partenaires sont en cours et assez positives mais le contenu des conventions de partenariat reste à déterminer.

Puisque le dossier de l'École doctorale est dérogatoire, il semble possible d'ajouter des universités partenaires, ainsi que des laboratoires à l'avenir si le besoin s'en fait sentir.

### ♦ Projet CNRS-EHESP

Mme COLIN reprend les éléments de la discussion qui a eu lieu sur ce thème lors de la dernière séance.

- Doit-il s'intituler "Centre de recherches" ou "Centre interdisciplinaire" ?
- Avenir du LAPSS et du LERES et leur insertion dans la structuration de la recherche.
- Risques liés à la toxicologie ou à des composants chimiques, risques infectieux.
- Santé environnementale, santé au travail.
- Place des centres et leur rôle dans l'EHESP.
- Financement de la recherche.

M. FLAHAULT informe que les groupes de travail ont demandé un délai supplémentaire pour faire part de leurs réflexions.

Il sera nécessaire de parler sans tabou des centres interdisciplinaires. Ils ne représentent pas un dispositif attendu ou connu de la recherche en France actuellement, celle-ci se faisant par labellisations d'unité de recherche ou d'équipes d'accueil évaluées par des commissions principalement monodisciplinaires, même si plusieurs unités mixtes de recherche travaillant sur le même thème peuvent se grouper en centre de recherche.

Cependant, la recherche française est en train de vivre une profonde réforme et l'EHESP doit avancer comme une grande école de santé publique internationale (la *London School of Hygiene & Tropical Medicine* possède une quinzaine de centres de recherche interdisciplinaires), mais elle s'inscrira dans une démarche conforme à la réglementation française, celle d'une recherche labellisée; c'est un objectif que nous souhaitons nous fixer pour le LAPSS et le LERES.

- LAPSS: avec le CRAPE (CNRS-Rennes I).
- LERES: avec l'INSERM et Rennes I.

Dans les deux cas, il s'agit de partenariats avec des échanges de ressources humaines et matérielles, et c'est vers cette forme qu'il faut tendre pour la recherche disciplinaire menée dans l'école.

Les centres interdisciplinaires ouvriraient l'École à des propositions venant de l'extérieur et faciliteraient l'interdisciplinarité entre les départements.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- Il serait intéressant de connaître la chronologie de la constitution des départements et des centres.
- Il est difficile de discuter de ces centres interdisciplinaires en ne parlant que d'un seul, et cela sans savoir combien l'EHESP sera capable d'en mettre en place, ne serait-ce que financièrement lors de leur démarrage.
- Les chercheurs et enseignants rattachés à ces structures risquent d'avoir un problème d'identification. Une réflexion devra être menée sur ces implications et cette hiérarchisation dans l'EHESP; ces structures devront être visibles.
- Le département ne risque-t-il pas de devenir un ''habillage'' et de n'être simplement que des ''cerveaux disponibles'' pour les centres ?
- Il est suggéré de définir tout d'abord les objectifs et les stratégies de la recherche. Ces centres seraient alors des "agences d'objectifs et de stratégies" permettant d'intégrer d'autres acteurs (industriels, équipes de recherche qui ne sont pas forcément dans le premier cercle, équipes étrangères, etc.).
- La production concrète (output) attendue de ces centres n'est pas bien définie.

M. FLAHAULT précise que la création des départements est à l'ordre du jour du prochain CA mais que celle des centres pourrait se faire ensuite, selon le calendrier recommandé par le CS. Il souligne que, dans l'exemple du centre proposé par Didier TABUTEAU, le porteur du projet est intéressé par la création d'un centre parce que des forces se trouvent dans les départements de l'EHESP qui ne sont pas toutes aujourd'hui réunies à Sciences po.

Ces centres seront des affichages d'excellence répondant à des questions sociétales, pas toujours aigües mais très visibles et très attractives pour les financements et les talents. Cependant, des difficultés peuvent apparaître entre les centres et les départements. Dans l'exemple des écoles étrangères, les centres deviennent parfois des "stars nationales" (ils rapportent de l'argent, sont hautement visibles) et il arrive que le chercheur du centre émargeant dans un des départements n'assure plus correctement ses cours (médias, séminaires, etc.). Il sera nécessaire d'éviter ces dérives par le règlement intérieur.

L'idée d'agence d'objectifs et de stratégies est assez intéressante.

Les centres produisent de la recherche, donc de la publication scientifique ; ils seront soumis aux évaluations de l'AERES.

La question des financements devra être abordée : faut-il que l'École investisse ou les centres doivent-ils fonctionner sur leurs ressources propres ? On peut penser que des fonds d'amorce puissent être investis, avec une feuille de route et un calendrier précis pour qu'à un terme défini, ces centres rapportent leurs propres ressources de façon principale.

(La séance, suspendue à 12 h 57, est reprise à 14 h 15.)

Mme COLIN propose de continuer la discussion sur le projet CNRS/EHESP de création d'un centre interdisciplinaire afin de prendre note des commentaires du Conseil scientifique.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- L'aspect toxicologique n'est pas assez présent par rapport à l'analyse des risques.
- S'agissant de la gouvernance et de l'interface entre les centres -celui-ci en particulier- et les départements, le niveau de recouvrement entre les deux est tel qu'il est difficile de discerner comment cela s'adaptera sans règles fixées au départ.
- En attendant deux ou trois mois pour donner un signal positif à la création de ce centre, ne faut-il pas craindre de rater une opportunité de financement ou autres ?
- Il paraît nécessaire d'étoffer davantage l'équipe, au départ, afin de pouvoir atteindre les objectifs.
- Il faudrait profiter de la présentation de ce projet pour préparer un format pour les futurs projets en ajoutant les lacunes relevées dans celui-ci par le Conseil scientifique (montée en charge, qualité scientifique du travail prévu, sa pertinence, ses chances d'aboutir, les financements internes et externes, la masse critique, etc.).

M. FLAHAULT reconnaît que, dans le projet CNRS/EHESP, il existe un recouvrement potentiel avec deux départements : "Environnement et santé" et "Épidémiologie". Cependant, M. SETBON a une grande connaissance de tels centres à l'étranger et donc de la gestion de ce type de recouvrement. Il est sociologue et son "manque" de compétences technologiques d'analyse du risque, sur le plan de son évaluation biologique, sera complété grâce à ce centre interdisciplinaire. Il possède néanmoins une bonne connaissance dans le champ de la perception du risque, des maladies émergentes, etc. Il est intéressé par des interrelations entre les départements et différents groupes hors de l'École (l'École des Mines, la chaire sur les risques de Dauphine, etc.).

Il est évident que l'aspect toxicologique n'est pas très présent et qu'il mériterait de l'être davantage.

Mme COLIN ajoute que la toxicologie est incontournable en santé publique. Il existe des crises toxicologiques et infectieuses dans le monde et il faut être certain que ce centre pourra assurer la perception du risque, de son analyse et de sa gestion.

M. FLAHAULT pense que le Conseil d'administration aura à se pencher sur l'opportunité de financer l'amorce du centre. Cependant, il ne souhaitera se prononcer que lorsqu'il aura connaissance des autres projets, que le Conseil scientifique aura donné son avis sur leur pertinence et estimé qu'ils sont constitués des personnes appropriées.

L'Enseignement supérieur pourrait également prévoir des fonds d'amorce pour le centre dans le contrat d'objectifs et de moyens, même si ce n'est pas dans ses habitudes. Mais, en vertu de l'autonomie des universités et des grands établissements, le Conseil d'administration pourrait décider d'allouer des budgets propres à ces centres.

L'important pour les porteurs de projet et pour le Conseil d'administration est que le Conseil scientifique donne son avis et émette des recommandations quant à la pertinence de ces centres.

Fort des réflexions du Conseil scientifique, et sans remettre en cause les personnes impliquées dans ce projet, il leur sera demandé des compléments d'information.

## **⇒** Mission 4

M. FLAHAULT expose les questions qui se posent autour de la structuration des affaires et des relations internationales dans l'École et consulte le Conseil scientifique sur ces sujets.

- Relations internationales, côté un peu diplomatique de valorisation de l'École, de contact avec les grandes universités internationales, de leadership européen. Pourquoi ne pas proposer davantage la "vente" d'ingénieries de formations à des pays en développement ?
- Le brain drain, la fuite des cerveaux, est un énorme problème. Quelle est la probabilité pour que des étudiants, attirés par des diplômes très valorisés, retournent dans leur pays où ils seront beaucoup moins bien payés? Ne serait-il pas préférable de "vendre" le modèle pédagogique français? Les gens sont recrutés sur concours, comme élèves fonctionnaires; ils restent en France 10 ans au moins, et n'ont pas de diplôme en fin de cursus? Cela n'a-t-il pas au moins le mérite d'éviter le brain drain.
- La santé internationale, recherche et enseignement supérieur. Ne faut-il pas créer un centre de "Santé internationale" ? Tous les départements doivent-ils coopérer à la santé internationale ?

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- S'agissant de l'exportation du savoir-faire français, il se pose le problème de la continuité; la sédentarisation, par exemple, des médecins humanitaires qui ne souhaiteraient plus voyager, permettrait ce continuum.
- Il faut préserver la spécificité de l'École : l'ingénierie de formations. C'est une valeur essentielle. Europubhealth a été d'une grande efficacité.
- S'adresser à des pays avec lesquels l'École a déjà des liens est plus efficace, surtout en tenant compte de leur point d'avancement.
- Les aides au retour pourraient limiter le brain drain. L'EHESP doit se mettre en relation avec le département "Soutien et formation" de l'IRD qui a une énorme expérience sur ce sujet. Il a mis en place des co-inscriptions en thèse. Les étudiants du Sud sont inscrits dans leur université et bénéficient des structures du Nord. Il est recherché ensuite un accompagnement dans leur pays après l'obtention du diplôme (compléments de salaire pour conduire leurs recherches, etc.).
- Il serait intéressant de pouvoir continuer les projets de coopération européenne.
- Il faudrait donner à l'EHESP les moyens administratifs de répondre aux appels d'offres européens et avoir ainsi les capacités de coordonner un programme de recherche.
- Définir clairement les objectifs de l'École internationale (intervenir davantage dans le débat international sur le système de santé, sur l'aspect équitable, éthique, prévention. etc.). Il serait intéressant de mettre en place des jumelages d'institutions, tant pour la formation que pour la recherche.
- Le développement de l'international implique deux choses différentes : la formation d'ingénieries et un centre de santé international. Il faut séparer les relations internationales de la recherche internationale.
- L'EHESP se doit d'avoir une place importante dans le domaine de la santé publique francophone.
- S'agissant des bailleurs de fonds internationaux, l'École devra mettre quelqu'un à disposition de la Banque mondiale, avec l'aide du ministère des Affaires étrangères

# et autres, afin que les lieux où se fabriquent les doctrines aient un autre "son de cloche" que celui habituel de l'Amérique du Nord.

M. FONTENILLE pense que la captation de cerveaux est un faux problème, de par son expérience dans les pays en voie de développement et travaillant avec les universités. Cela existe cependant, et c'est une catastrophe pour ces pays. Il sera nécessaire de le gérer avec des règles préétablies, et il faut, permettre aux jeunes scientifiques de bénéficier du plus haut niveau de recherche et de formation internationale; si c'est en France, tant mieux. Les étudiants peuvent être inscrits dans une université de leur pays d'origine et dans une autre en France.

La solution pour l'EHESP serait de développer des relations avec des écoles doctorales de ces pays, comme cela se fait avec le Brésil ou la Thaïlande, et où les enseignements sont communs.

Il sera également possible d'avoir, pour un pays relativement performant, une coopération suffisamment forte pour déboucher sur des équipes "pluricentriques" entre la France et le pays concerné.

L'un des devoirs de l'EHESP est bien de s'impliquer dans ce domaine afin d'avoir une image "santé publique internationale".

L'organisation de stages à l'étranger et la mobilité des chercheurs internes à l'École doivent être intégrées dans les missions de la Direction des relations internationales.

S'agissant des appels d'offres, les Anglais notamment font appel à des cabinets externes rétribués sur un mode "success-fees", c'est-à-dire qu'ils se paient sur le succès de l'opération. Il suffirait d'un léger renforcement de l'administratif pour faire le lien avec ces cabinets.

### VI. Questions diverses

## **⇒** *Préparation du séminaire*

Mme COLIN expose les raisons de l'organisation d'un séminaire : Il s'agit de réunir les membres du Conseil scientifique pendant deux jours hors de leur environnement naturel pour approfondir les réflexions et dégager une vision stratégique vers laquelle l'École devra tendre. Le Conseil scientifique a pour mission de recommander un projet scientifique au Conseil d'administration.

L'organisation de ce séminaire se fera en deux temps : un échange avec des invités et une demi-journée d'approfondissement des échanges et de prises de décisions au sein du Conseil.

Une réunion du Conseil scientifique pourrait se tenir le 8 avril après-midi pour faire la synthèse des trois demi-journées précédentes et mettre au point les commentaires à transmettre au Conseil d'administration en vue du contrat d'objectifs et de moyens en cours d'élaboration.

Le séminaire pourrait bénéficier d'une présentation des deux laboratoires de recherche de l'École, le LAPSS et le LERES. Cela va l'aider dans ses réflexions sur les centres et les départements. Seront invitées également des personnes pour parler des cinq thèmes : sciences de l'information et biostatistique, épidémiologie et recherche clinique, santé environnement et travail, management, sciences humaines, sociales et comportementales.

Il serait également souhaitable d'avoir un invité prestigieux extérieur venant d'une grande école de France ou de l'étranger, en santé publique.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- La présentation du LAPSS et du LERES devra être prospective et non pas seulement rétrospective.
- Il serait bien de pouvoir inviter des personnes se trouvant à la frontière de la recherche et de la politique de la santé, par exemple Jean-Louis DENIS (Directeur de la recherche en santé publique à l'université de Montréal).
- Il est suggéré de fixer des objectifs plus précis dans les échanges durant ce séminaire, par exemple sur l'École doctorale ou les centres interdisciplinaire.
- Il sera nécessaire de déterminer des liens idéaux entre le Conseil scientifique et le Conseil d'administration.

A la demande de Mme COLIN, un Comité d'organisation est constitué :

- Mme CHAUMET (coordinatrice),
- Mme COLIN,
- M. MARTIN,
- M. GRIMAUD.
- M. FONTENILLE.

Mme COLIN pense que, pour parler des départements et des centres, cela impliquerait une dizaine d'intervenants, ce qui est beaucoup. Il serait préférable de prévoir deux demi-journées de tables rondes. Le LAPSS et le LERES vont éclairer le Conseil scientifique sur leur projection dans l'avenir.

Un temps collectif permettra de dégager les idées forces qui pourraient conduire ensuite à un projet.

Cette première journée serait celle de la mise en commun des différents projets. La journée du lendemain, ou seulement l'après-midi, le Conseil scientifique pourrait travailler en interne sur un document de conclusion.

Mme COLIN propose que le Comité d'organisation travaille sur cette base.

# III. Proposition d'installation d'une équipe de l'INSERM et de la CNAMTS à l'EHESP dans le domaine de l'épidémiologie (Projet ''Plastico'')

M. FLAHAULT précise que le Conseil d'administration du 6 décembre avait demandé d'étudier quelles pourraient être les relations de l'École avec la CNAMTS. Il n'existe actuellement qu'une seule unité mixte INSERM/CNAMTS, celle de Marcel GOLDBERG. Il a fait part concomitamment de sa demande d'être accueilli au sein de l'EHESP. Son projet avec la CNAMTS serait de mettre cette plate-forme, sorte d'observatoire de données de la santé, à la disposition de toutes les unités de recherche, que ce soit en économie de la santé, en épidémiologie, etc.

Il ne demande aucun budget pour créer cette unité mixte INSERM/CNAMTS/EHESP, sa seule demande étant d'être à l'Hôtel-Dieu à Paris. Il est prêt à entendre les commentaires du Conseil scientifique.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

Le projet est stimulant pour l'EHESP, il marque l'intérêt de personnes reconnues au niveau national et international. Cependant, il ne faudrait pas que la participation de l'EHESP soit limitée à cette seule implantation géographique, mais qu'elle ait la possibilité de se greffer également sur l'aspect scientifique.

- C'est une opportunité pour l'EHESP à ne pas laisser passer. Cela préfigure l'avenir de l'École.
- Utiliser ces données répondra à des problématiques auxquelles sont confrontées actuellement certaines unités.
- Le partenariat étant déjà construit, la cohorte déjà montée, il est difficile de voir comment l'EHESP peut s'intégrer dans ce projet ''Plastico''.

M. FLAHAULT reconnaît que le projet est déjà "ficelé", mais Marcel GOLDBERG est prêt à y intégrer davantage de poids pour l'EHESP.

La cohorte est un échantillon représentatif bien construit et qui sera suivi pendant des années selon différents paramètres : prescriptions médicamenteuses, arrêts de travail, hospitalisations, etc.

Il serait bien de rencontrer Marcel GOLDBERG pour voir où l'EHESP peut se greffer.

# IV. Information du Directeur sur les premiers recrutements d'enseignants-chercheurs en 2008 et propositions sur la politique de recrutement des années à venir

M. FLAHAULT rappelle que l'Enseignement supérieur avait promis de créer trois postes par an, et ce pendant quatre ans. Ces postes sont destinés à des universitaires ayant déjà déposé leur dossier de qualification.

Il fallait spécifier le type de poste, et le Conseil d'administration a entériné le choix d'un professeur d'économie, d'un professeur de droit privé et d'un maître de conférences en sociologie-démographie; le Président du CA souhaitait introduire "Éthique et société", notamment en raison de la recherche infirmière. Le professeur d'économie serait rattaché à l'Institut du management et celui de droit au Département de sciences humaines, sociales et comportementales, avec le maître de conférences.

Le Conseil d'administration a évoqué une sorte de programmation des douze emplois d'enseignants chercheurs, avec une répartition équilibrée entre les cinq départements et une option sur le sixième, celui des infirmières.

Dans quelques jours, le "Journal officiel" publiera la liste des postes. L'Enseignement supérieur a donné son d'accord ; l'argumentaire a été de dire qu'il était indispensable d'avoir des postes pour une école doctorale, un master et des centres de recherche.

Ces douze postes seraient :

#### En 2008:

- Un professeur des universités en sciences économiques.
- Un professeur des universités en droit privé éthique.
- Un maître de conférences des universités en sociologie et démographie.

#### En 2009:

- Un professeur des universités en informatique, ou mathématiques appliquées, ou en sciences de l'information et de la communication. Ce pourrait être également un PU-PH.
- Un professeur des universités en biologie des populations et écologie, ou un PU-PH.
- Un maître de conférences des universités en sciences de gestion.

#### En 2010:

– Un professeur des universités, praticien hospitalier (PU-PH) en épidémiologie.

- Un professeur des universités en droit public ou sciences politiques.
- Un maître de conférences des universités en biologie des populations et écologie, ou un MCU-PH.

### En 2011:

- Un professeur des universités, praticien hospitalier (PU-PH) en santé au travail.
- Un professeur des universités en psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale.
- Un professeur des universités praticien hospitalier (PU-PH) en épidémiologie clinique.

L'idée a été de créer des chaires pour renforcer les départements, d'avoir une politique ouverte aux médecins et aux PU-PH. Il faut être attractif dans tous les domaines.

L'EHESP pourrait être amenée à utiliser une procédure de recrutements beaucoup plus proche de celle des universités, y compris pour les hospitalo-universitaires. Cela donnera l'opportunité d'avoir plusieurs candidats pour chacun des postes. Des Comités de sélection vont être créés, conformément au décret (à paraître).

Avoir ces trois postes pour 2008 est vraiment une chance.

Les choix ont été faits un peu dans l'urgence pour 2008, mais le Conseil scientifique pourra se pencher sur la répartition pour les années à venir et aider le Conseil d'administration dans le choix des Comités de sélection.

Faut-il privilégier les candidatures internes ou externes ? Le Conseil scientifique devra donner son avis.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- Le bon sens voudrait que ne soient pas recrutés les gens internes à l'établissement.
  La demande depuis plusieurs années dans les universités (laissée souvent lettre morte) est d'interdire de recruter quelqu'un ayant fait sa formation dans l'établissement. Avec la LRU, certaines universités pionnières adopteront peut-être cette politique.
- Certains membres du Conseils font cependant valoir le fait qu'il serait bien de pouvoir concourir à ces postes en interne pour que le temps passé à l'École ne soit pas pénalisant pour le déroulement de carrière.

M. FLAHAULT précise que l'un des critères (selon la circulaire de la DGES datée du 9 janvier 2008, préfiguratrice du décret à venir) pour les Comités de sélection (un comité créé par poste à pourvoir, donc trois comités à créer en 2008) sera que la moitié des membres vienne de la discipline.

(L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 16 h 42.)